Chronique d'un mercredi sur deux

POUR LA RÉOUVERTURE DES FRONTIÈRES... DU SIP

Bonjour les gens,

Lundi, dans un article parlant de l'iPhone (vous savez, la chose qui fait à peu près tout sauf téléphone, oups, enfin, sauf à avoir dans son jardin un puits de pétrole et à vendre plein de barils pour pouvoir payer l'abonnement demandé), nous terminions par une boutade en évoquant la possibilité d'appeler les États-Unis d'Amérique via le service de téléphonie SIP de Free (i.e., à partir d'un ordinateur ou d'un téléphone Wifi, pour faire simple).



Amusante perspective, sauf que, en fait, ce n'est pas possible. Enfin, difficilement, vu que depuis plusieurs mois déjà, comme nous nous en étions fait l'écho à plusieurs reprises, il n'est plus possible d'utiliser le service de téléphonie SIP de Free pour appeler à destination de numéros étrangers, ou même à destination de numéros payants en notre belle contrée à nous qu'on a.

En d'autres termes, on ne peut plus quère utiliser ce service que pour appeler des numéros géographiques français. Et recevoir des appels, ouf quand même, d'où qu'ils viennent.

Si cette limitation est sans effet pour les personnes qui n'utilisent pas le service de téléphonie SIP, il en va autrement pour celles et ceux qui utilisaient ou comptaient utiliser ce service dans leurs déplacements.

Le problème à l'origine de la mise en place de cette restriction drastique des destinations joignables, c'est l'utilisation a priori frauduleuse qui aurait été faite de certains comptes.

Quelques abonnés se sont retrouvés avec des factures téléphoniques élevées, qu'ils contestaient.

La restriction mise en place a un double effet, en ce qu'elle protège les abonnés de ces utilisations frauduleuses, et en ce qu'elle protège Free des, euh, fausses utilisations frauduleuses.

L'inconvénient, bien sûr, c'est qu'il n'est plus possible pour un abonné légitime d'utiliser ce service pour appeler normalement les destinations de son choix.

S'il n'existe pas de solution simple au problème posé par la possible utilisation frauduleuse d'une ligne (après tout, le service de téléphonie SIP ne nécessite qu'un identifiant et un mot de passe, qui peuvent être interceptés si en déplacement on a le malheur d'utiliser un ordinateur compromis par exemple), il serait cependant intéressant d'assouplir un peu les restrictions mises en place, à la demande de l'abonné bien sûr.

Par exemple, en permettant via la console(*) de définir un crédit temps à destination des numéros étrangers, ou un montant maximum à ne pas dépasser sur le mois pour les appels vers les numéros non compris dans le forfait.

De la sorte, le service de téléphonie SIP verrait son intérêt accru pour les personnes qui se déplacent, sans pour autant faire peser un risque financier inconsidéré sur cesdites personnes ou Free.

[Tiens, d'ailleurs, puisque j'abordais un peu plus haut le sujet de la console, je profite de l'occasion pour râler, euh, pardon, rappeler qu'il n'est plus possible également depuis quelques temps d'accéder à à la gestion de certains services de téléphonie quand on s'y connecte via une adresse IP non fixe de Free. Pas pratique pour changer les redirections ou autres choses du genre quand on est en déplacement, par exemple, vu que, oui je sais c'est dommage, tout le monde n'est pas (encore :)) abonné chez Free à ce jour, snif. Encore une question d'abus possible, je sais bien, mais c'est regrettable.]

Voilà, c'est fini pour la chronique du jour. En espérant qu'un jour prochain les présentes restrictions soient assouplies.

À bientôt,

Martin

(*) Si l'accès via internet à la console de gestion du compte ne pourra jamais être totalement sécurisée (i.e., pour peu qu'on y accède à partir d'un ordinateur compromis, plus rien ne peut être garanti), il reste deux autres voies inexploitées à ce jour et qui pourraient être utilisées : le téléphone directement relié à la Freebox et la télévision (elle aussi reliée à la boîte).

L'une ou l'autre de ces voies pourrait être utilisée pour débloquer, à la demande de l'abonné, certaines fonctionnalités de l'interface de gestion qui deviendraient alors modifiables même à partir d'une connexion non Free.